

archéologue de Nice, et intitulé « Essai sur un commentaire scientifique de la Genèse ». Ce n'est guère qu'une préface. L'auteur estime qu'il y a des chrétiens qui condamnent trop vite les vérités nouvelles de la science, qu'il y a aussi des savants qui se pressent trop de contredire les vérités révélées. La Bible indique très nettement les phases successives de la création du monde, mais elle est muette sur la plupart des phénomènes qui ont précédé et accompagné ces phases et sur la manière dont elles se sont produites; la science ne les a pas davantage définies. Elle cherche, et quand même les premiers résultats de ses recherches l'amèneraient à nier scientifiquement l'existence de Dieu créateur, ce ne serait pas une raison suffisante pour repousser des efforts qui risquent de demeurer longtemps stériles ou incomplets : encore moins serait-ce une raison pour se révolter contre la révélation divine. M. de Rosemont est convaincu que la science devra finalement se mettre d'accord avec la foi ; en attendant, il demande qu'on veuille le suivre jusqu'au bout et sans parti pris, sur le terrain qu'il a choisi et où il appelle la discussion. Quant au rapporteur, il pense qu'une telle témérité de langage aurait, trois siècles plus tôt, valu à son auteur le bûcher ou l'emprisonnement perpétuel; de nos jours, elle est digne de toute notre attention.

M. Caillemer demande à exposer les idées, que lui a suggérées la lecture de quelques manuscrits étrangers sur la situation politique de Lyon au xr^3 et au xu^o siècles. Notre cité appartenait-elle au roi de France ou à [l'empereur germanique, à cette époque? La question paraît très simple à résoudre avec des pièces authentiques en main. Il n'en est rien. Les unes, comme celles du temps des archevêques Burchard et Oldaric, portent la marque évidente de la suzeraineté française; les autres, contemporaines d'Alinard, font appel au protectorat de l'empire ; d'autres enfin, avec Humbert par exemple, rendent hommage à la fois aux deux souverains. Jusqu'à l'année 1157, "c'est-à-dire jusqu'au moment où l'empereur Frédéric envoya à Héraclius la fameuse bulle d'or par laquelle il affranchit l'archevêque de toute autre suzeraineté et étendit sa juridiction, il est impossible, avec les seuls textes que possède M. Caillemer, de trancher la question.

M. Guigue est d'avis que la suzeraineté royale et impériale, durant ces deux siècles, fut purement nominale, et que jamais les habitants de Lyon ne reconnurent ni l'une ni l'autre. Il espère pouvoir en apporter dans quelque temps des preuves irrécusables.

M. Berlioux pense également que la vallée du Rhône n'a jamais appartenu à personne autre que ses riverains. Quant au siège archiépiscopal, il a dû recourir politiquement, selon les circonstances, tantôt à la protection du roi, tantôt à celle de l'empereur : c'est surtout cela qui ressort des actes officiels que M. Caillemer vient d'interpréter devant l'Académie.

Séance du 28 juin 1881. — M. Locard offre à la Compagnie ses *Études sur les variations malacologiques de la partie centrale du bassin du Rhône*, d'après la forme vivante et fossile. 2 vol. in-4°, Lyon, 1881.

M. Guimet présente trois échantillons de tissus en couleur, qui ont été obtenus par M. Balanche, de Rouen, en combinant l'outremer bleu foncé avec une autre